

M. Laurent Bossard, Directeur adjoint du CSAO

1^{ère} Réunion d'experts
autour d'un projet d'approche commune
des pays membres de la CEDEAO sur les migrations
11-12 avril 2007
Dakar (Sénégal)

« PROJET D'APPROCHE COMMUNE

DES PAYS MEMBRES DE LA CEDEAO SUR LES MIGRATIONS »

J'ai représenté le CSAO à la réunion du groupe d'experts chargé d'appuyer la formulation d'une approche commune des pays membres de la CEDEAO sur les migrations. Le groupe était composé de la Commission de la CEDEAO (Direction de la libre circulation), de représentants du Sénégal, du Mali, du Niger, du Cap Vert, du CSAO/OCDE et de l'OIM. Le Ghana s'est fait excuser. Les pays membres invités ont été choisis par la Commission de la CEDEAO au regard de leur expérience particulière dans le domaine des migrations.

L'objet de la réunion était de rédiger un projet de document d'approche commune qui sera soumis à une réunion élargie des experts des États membres du 14 au 16 mai à Accra en vue d'une conférence ministérielle prévue fin mai à Bamako ou à Abuja.

Il est intéressant de noter que la CEDEAO a demandé le report de la réunion des hauts fonctionnaires de suivi du plan d'action de Rabat qui était prévue à Madrid en mai. Cette demande de report est motivée par le processus de formulation d'une démarche commune.

Je ne suis malheureusement pas en mesure de diffuser le projet de document issu de la réunion de Dakar. La Commission de la CEDEAO considère qu'il s'agit d'un document intermédiaire et que seul le document issu de la réunion des experts des États membres prévue mi mai à Accra fera foi.

Je peux cependant faire état des grandes lignes de ce document et proposer quelques éléments d'analyse.

I. LES GRANDES LIGNES DU DOCUMENT

Sans préjuger de ce que les experts des États membres en feront, je trouve que ce document apporte un éclairage relativement nouveau à l'analyse des enjeux migratoires ouest africains.

D'une part, il établit une hiérarchie des priorités de la région en matière de migration. La première priorité est la libre circulation à l'intérieur de l'espace régional ouest africain, la deuxième est la migration légale vers le reste du monde, la troisième la lutte contre les migrations clandestines et la quatrième – qui est transversale aux trois premières – est la cohérence des politiques.

D'autre part, il insiste sur la simultanéité qu'il doit y avoir entre les dimensions « développement » et purement migratoires du dossier migration : « *Aussi, le lien entre migration et développement doit se traduire par une approche simultanée de ces deux composantes et par la recherche permanente de la cohérence entre les politiques relatives à l'une et à l'autre.* »

Enfin – et ceci ne figurait pas dans le document préparatoire – les experts réunis à Dakar ont insisté pour formuler un projet de plan d'actions traduisant les options décrites ci-dessus.

Ce plan d'action est structuré en quatre parties : 1) actions visant la libre circulation à l'intérieur de l'espace CEDEAO, 2) actions visant une meilleure gestion des migrations légales vers le reste du monde, 3) actions visant la mise en cohérence des politiques et, 4) actions visant la lutte contre les migrations illégales.

Au titre du premier point,

Les experts réunis à Dakar ont d'abord souligné l'urgence de l'application concrète du protocole sur la libre circulation. Ce point est intéressant car on entend de plus en plus souvent dans différents séminaires, des invitations à *relire* ce protocole qui ne serait plus tout à fait adapté aux réalités actuelles. Hors, n'est-il pas à craindre que cette *relecture* soit en fait l'occasion de reporter la mise en œuvre de ce protocole ? La question mérite sans doute d'être posée.

Les experts ont mis en avant la nécessité d'une stratégie de coopération transfrontalière ambitieuse pour la CEDEAO comme outil concret au service de la libre circulation, des relations de bon voisinage et de développement en général. La Commission de la CEDEAO a confié à la même structure (la Direction de la libre circulation) les dossiers « migration » et « frontières ». Des discussions se sont engagées avec plusieurs partenaires au développement pour la création prochaine d'un Fonds régional destiné au financement de projets de coopération transfrontalière dans l'espace CEDEAO.

Les experts ont également insisté sur la nécessité de formuler une stratégie régionale d'aménagement du territoire visant à la fois le développement de nouveaux pôles régionaux d'attraction et les zones les plus défavorisées. Cette idée est intéressante car elle replace les enjeux migratoires dans la problématique de la recomposition du peuplement ouest africain à moyen et long terme. En quelque sorte elle « remet le problème migratoire à la bonne échelle spatiale et temporelle ».

Au titre du deuxième point

Les experts ont notamment souligné l'intérêt pur les États membres de suivre régionalement les expériences en cours et à venir visant à donner aux Afrique de l'Ouest qui le souhaitent, un accès équitable aux marchés du travail des pays du Nord en fonction des besoins exprimés par ces derniers, du type « agence des migrations au Mali » ou « accords entre universités et grandes écoles d'Afrique de l'Ouest et du Nord », etc. La Commission de la CEDEAO est sans doute très bien placée pour jouer ce rôle de « *Clearing house* » ou de lieu d'analyse et d'échanges d'expériences et de bonnes pratiques.

La discussion sur la *fuite des cerveaux* a été intéressante. Elle n'a pas débouché sur une recommandation visant à « lutter » contre ce phénomène mais s'est concentrée sur des pistes visant à favoriser l'investissement en Afrique de l'Ouest des diasporas.

Au titre du troisième point

Une mesure très concrète à court terme a été proposée : élargir le mandat des mécanismes de lutte contre les migrations clandestine par voie maritime à la surveillance générale des côtes ouest africaines, y compris la lutte contre les pêches illégales¹ pratiquée dans les eaux territoriales ouest africaines et destinées au marché européen² en particulier. On a là en effet un exemple concrets, réalisable à court terme, de cohérence des politiques. Il faut en effet se rappeler qu'un certain nombre de migrants clandestins sont des pêcheurs de même que la plupart des « passeurs » qui pilotent les pirogues. En outre, les routes suivies par les pirogues et les bateaux pratiquant la pêche illégale sont les mêmes.

On voit ici que le lien entre « développement » et « migration » peut se traduire par des propositions concrètes, à court terme et –ce n'est pas le moindre de leurs avantages- d'une forte portée symbolique et politique. D'autres politiques sont mentionnées dans le projet de texte. La démarche proposée est bien de poursuivre le dialogue sur l'impact de certaines politiques commerciales destructrices d'emplois en Afrique de l'Ouest.

Nous notons que les propositions sur la cohérence des politiques n'ont pas porté sur la cohérence entre les politiques des États membres de la CEDEAO. Par exemple, les accords bilatéraux signés entre un pays de la CEDEAO et un pays européen sont-ils systématiquement compatibles avec les textes et principes de la libre circulation au sein de l'espace régional ? Ce point de la cohérence intra communautaire est cité dans les principes du projet d'approche commune mais ne fait pas (encore) l'objet de proposition concrète.

Au titre du quatrième point

Les experts ont en grande partie repris les éléments du plan de Rabat sur la lutte contre les migrations clandestines.

II. QUELQUES COMMENTAIRES ADDITIONNELS

Il est heureux de voir se dessiner un processus ouest africain de réflexion et de proposition sur les migrations. Comme on pouvait s'y attendre, ce processus semble s'orienter vers une mise en avant plus concrète des liens directs entre la problématique « développement » et les la problématique « migrations » d'une part et sur la cohérence entre les deux éléments d'autre part.

La priorité absolue donnée à la mobilité intra régionale (certains participants ont souhaité qu'on utilise pas le terme « migrations » pour les flux intra régionaux car ce terme est « trop chargé négativement ») traduit bien le fait que l'essentiel des flux de population sont des flux intra régionaux.

Les frontières et les espaces frontaliers et transfrontaliers sont aujourd'hui au cœur des enjeux de la libre circulation, donc de la construction d'un véritable espace régional. Cette problématique est clé pour débloquer le processus d'intégration ouest africaine et favoriser la poursuite du processus à long terme de recomposition du peuplement. L'exemple européen a bien montré à quel point la coopération transfrontalière est un outil puissant à cet égard.

¹ En 2001, Greenpeace estimait à 1300 au moins le nombre de navires pratiquant la pêche illégale en mer à une échelle industrielle. L'ONU estime que la pêche illégale dans le monde génère une perte de revenu de l'ordre de 4 milliards de dollars par an pour les populations des pays en développement.

² Ces moyens (bateaux rapides et hélicoptères, pourraient être utilisés également pour la surveillance des Aires Maritimes Protégée (AMP). L'exemple d'un projet existant dans l'AMP du Banc D'Arguin en Mauritanie (financement européen) montre que quelques radars et des bateaux rapides suffisent à lutter efficacement contre ce fléau.

La question « lancinante » du CSAO « où et comment vivront les 420 millions d'africains de l'ouest à l'horizon 2020 » trouve un écho dans le projet de formulation d'une stratégie régionale d'aménagement du territoire. Il convient de noter à cet égard que l'AFD est en train de lancer une étude "Démographie et localisation des populations et des activités en Afrique de l'Ouest" qui pourrait contribuer à cette réflexion. Le PDM achève, avec l'appui de l'université de Grenoble, un travail portant également sur ce thème. Le CSAO pourrait accompagner la CEDEAO sur ce dossier dans le cadre de son unité « Perspectives de développement à moyen et long terme ».

Il est à noter que le texte soumis aux experts était très centré sur les relations entre l'Afrique de l'Ouest et l'Europe. La nouvelle mouture est plus large et parle de dialogue « avec les autres régions du monde » ; sans doute pour nous rappeler qu'il y a officiellement plus d'africains de l'ouest en Amérique du Nord qu'en Europe.